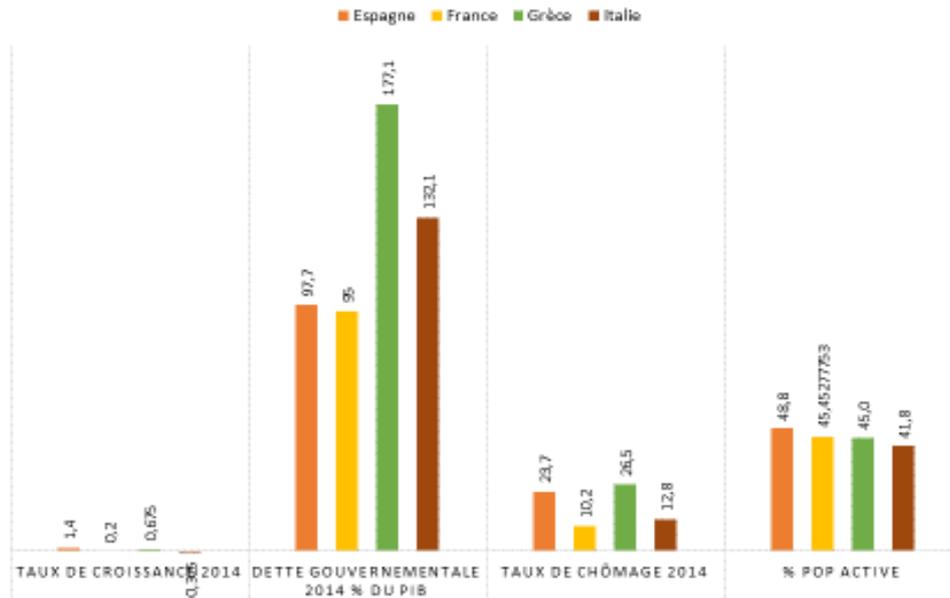


1) Le bassin Nord méditerranéen : Espagne, France, Italie, Grèce :

Rappel des indicateurs clés :

INDICATEURS CLÉ, PAYS DU BASSIN NORD MÉDITERRANÉEN



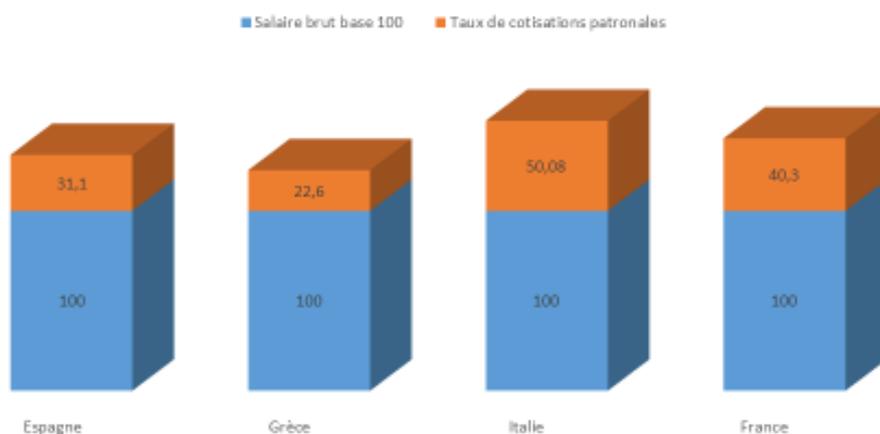
Les cotisations sociales salariales et patronales :

Le taux de cotisations patronales est une donnée que l'entrepreneur cherche à savoir et prend en compte lorsqu'il souhaite embaucher un salarié. Cette donnée l'influe dans le nombre de salarié qu'il souhaite rémunérer, le montant du salaire qu'il va pouvoir distribuer et lorsqu'il se développe, dans le choix des pays vers lesquels il va se développer, en vue de maximiser son profit.

Les pays d'Europe nord méditerranéens sont réputés pour être parmi les plus chers sur le marché en raison de leur système de protection très développé. Ainsi, le taux moyen de cotisations patronales s'élève à 36.02%, mais les disparités entre les quatre pays sont frappantes.

En effet, les patrons italiens payent 2.2 fois plus de cotisations sociales que leurs voisins grecs, tandis que les chefs d'entreprise français doivent verser 9,2% de plus que ceux espagnols.

Pays européens (Nord Ouest): Cotisations patronales en surplus du salaire brut



Le taux de cotisations sociales s'appliquant aux salariés le préserve relativement si on le compare aux taux applicables aux employeurs. Seule la France applique un taux supérieur à 15% du salaire brut. Cependant, les salariés doivent supporter un taux de fiscalité assez élevé, qui n'épargne pas les bas salaires, puisque qu'il n'y a d'exonération fiscale pour aucune tranche de salaire. Si la France ne pratique pas l'impôt prélevé à la source pour l'instant, elle vient de légiférer en la matière et prévoit un glissement progressif dans ce modèle d'ici à 2018.

Finalement, c'est l'Espagne qui fournit aux salariés le salaire net le plus élevé (à condition d'être soumis à l'impôt sur la première tranche seulement), et la Grèce qui retient le plus sur le salaire brut des travailleurs.

Extrait fiche détail par pays :

Grèce : Montant des charges salariales et patronales (CDI/CDD)
en vigueur au 1er janvier 2014

Type de cotisation	Part Patronale en %	Part sociale en %	Assiette
Maladie, Maternité	5,1	2,55	5546,8
Pensions vieillesse, invalidité, survivants	13,33	6,67	5546,8
Chômage	3,17	1,83	5546,8
Prestations familiales	1	1	5546,8
Total maximum	22,6	12,05	
Impôt à la source		[0-25 000] : 22 [25 001-42 000]: 32 >42 001 : 42 *	Salaire net de charges

*Salaire imposable calculé une fois dans l'année, impôt prélevé à la source chaque mois.

Si RI <21 000, impôt réduit de 2 100 euro.

Si RI [21 000 - 42 000], impôt réduit de 100 pour 1000 euros imposés.